



NAO 2018

Négociations annuelles obligatoires

Les négociations annuelles obligatoires ont débuté le 15 novembre 2018 dans un contexte de retour de l'inflation (2,2% sur un an), de réorganisation des services après le plan de départ dans le courant de l'année et de hausse de la production éditoriale.

Les organisations syndicales de l'UES Le Figaro ont présenté à la direction du Figaro les revendications communes suivantes :

- Augmentation salariale de 2,5% pour l'ensemble des salariés.
- Prime de 500 euros pour les cadres et les employés qui ont subi la désorganisation et les surcharges de travail consécutifs au plan de départs.
- Prime de polyvalence de 500 euros pour les journalistes qui sont appelés de plus en plus souvent à intervenir hors de leurs champs habituels : web, vidéo, podcast, etc...
- Extension de l'accès au Cesu, destiné au financement du mode de garde des jeunes enfants, jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
- Revalorisation de l'indemnité kilométrique des personnes appelées à utiliser leur véhicule.
- Suppression de la mention des 5% et du plafond de 100 euros prévus dans l'accord égalité Femmes/Hommes de 2016 afin d'atteindre les objectifs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales ont demandé un point précis sur la situation des pigistes, publication par publication., des informations sur la GMP en 2018 (et sa suppression en 2019 qui va affecter certains cadres et journalistes) et des compléments d'informations sur les classifications de la convention Syntec pour les salariés de Figaro Management.

Après avoir rappelé son opposition de principe, à toutes revalorisations générales des salaires, la direction a indiqué vouloir étudier nos revendications et apporter des réponses lors de la prochaine réunion, prévue le jeudi 22 novembre 2018.